

CONFLITS DANS L'AIR

CRNA

COMMUNIQUÉS DE SECTION - REIMS



À LA DÉRIVE...

« S'AGIT-IL D'UN MANQUE DE VISION ? D'UN MANQUE DE CONFIANCE ENVERS LES CONTRÔLEURS ?

- LES DEUX MON CAPITAINE ! »

LE DERNIER CT LOCAL A FINI D'ACTER LA VISION A COURT TERME D'UNE ADMINISTRATION REMOISE, INCAPABLE D'ANTICIPER SEREINEMENT LA PREPARATION DE L'ETE PROCHAIN.

REIMS DANS L'INCERTITUDE

Depuis juillet 2015, la date de fin de la phase 1 de l'expé (le 31 mars 2016) est connue de tous. Devait lui succéder une phase 2, négociée, à partir du 1^{er} avril. C'était sans compter sur l'encadrement central, préoccupé à temporiser les négociations. Le protocole piétine : la marge de négociation de la DSNA fait pour le moment pâle figure comparée à ses ambitions démesurées.

Reims se retrouve tributaire du national, en attente d'une décision qui tarde, pour lui permettre d'appliquer les outils de gestion qui ont su faire leurs preuves l'été dernier. **Rappelons à notre encadrement que sans protocole, il n'y aura pas d'expé !**

43 JOURS ET 43 NUITS

Dans ce contexte, il devenait urgent de prévoir le minimum vital pour permettre aux agents de s'organiser les six prochains mois, et de répondre aux questions incontournables pour gérer son équipe : Quand débute la période de charge ? Quels seront les droits à congés ? Peine perdue !

Le chef de centre proposait un Ordre du jour bien modeste portant principalement sur la période du 1^{er} avril au 13 mai. **43 tout-petits jours, à peine croyable !**

Dans un contexte d'une phase 2 non négociée, il était hors de question pour le SNCTA de répondre favorablement à une administration locale qui souhaitait maintenir un fonctionnement pourtant proche : aucune vacation complémentaire certes, mais un dépôt de congé pérennisé à un mois et la mise en place d'un système bâti sur des créneaux de recyclages dirigés, à pourvoir 1 mois et demi avant ! Plus d'une centaine de créneaux étaient demandés pour une gestion performante de l'effectif rémois.

Dans ces conditions, le SNCTA n'a pas vocation à offrir une souplesse RH visant toujours plus de performance sans contrepartie. Son rôle est de garantir aux agents la sécurité, rien que la sécurité. L'objectif de réduction des délais auxquelles l'administration est comptable envers Bruxelles ne fait pas partie de notre cahier des charges.

Fidèle à ses valeurs, le SNCTA a pourtant fait œuvre de conciliation en proposant un système non contraignant permettant d'assurer strictement la sécurité. Il aurait permis aux agents détachés de postuler volontairement sur des créneaux spécifiques n'ouvrant pas droit à congés, mais permettant en retour à ces agents de bénéficier de 3 HA, dans l'attente de la définition de la prochaine phase. Compte tenu du délai très court, il s'agissait de la seule alternative crédible, et l'administration a un temps semblé prête à franchir le pas.

Cependant, un ultime arbitrage voulait rendre contraignant le nombre de recyclages « volontaires » à pourvoir : l'administration n'était pas prête à accorder sa confiance aux agents. La nouvelle mouture devenait inacceptable. **L'encadrement porte seul la responsabilité du retour en arrière.**

VAC COMP 2 – LE RETOUR

La non-décision du CT entraîne donc le retour de l'ancien régime, qui revient de plein droit. Le dépôt de congés repasse à 15 jours... et les vacances complémentaires refont surface !

Qu'on ne s'y trompe pas, il s'agit là d'une sérieuse entaille dans la démarche concertée qui devait s'annoncer pour mettre en place une nouvelle phase d'expérimentation cet été ! Le SNCTA sera extrêmement vigilant quant au nombre de vacances complémentaires imposées à la salle.

ET APRÈS ?

Les sujets de mécontentements s'amoncellent pour les contrôleurs ! Un cadre réglementaire toujours plus contraignant au niveau européen appliqué avec un zèle déconcertant par l'administration : le passage en force du registre des heures de contrôle sectorisées en CT DO ; la parution de la note de service des évaluateurs linguistiques ; des outils de plus en plus dépassés et moqués par les prestataires étrangers¹ ; un trafic en augmentation constante, été comme hiver ; des incertitudes sur les conditions de travail... L'équation devient de plus en plus insoluble pour l'administration tant la colère gronde !

Le SNCTA ne se laissera pas dicter son agenda dans la précipitation et l'urgence ! Si la mise en place de l'été 2016 n'est pas négociée et actée avant le mois de mai, en attendant, le SNCTA appellera à la mise en place des mesures de protection drastiques essentielles à la sécurité et à la sérénité en salle, en dehors de toute considération de performance. L'occasion pour Reims de ravir peut-être le titre de champion d'Europe des délais, remis en jeu cet été

► Pour que les agents et leurs équipes puissent un minimum s'organiser, le SNCTA exige que la période de charge ainsi que les droits à congés soient définis dans les plus brefs délais jusqu'au mois d'octobre inclus.

ET AUSSI...

DÉSIGNATION DES ASTREINTES

La mobilisation forte contre le projet SWAP a conduit beaucoup d'agents à s'interroger sur la désignation des astreintes. Afin de lever toute ambiguïté, l'ancien système est amendé :

- Le rééquilibrage des astreintes en vigueur depuis le début des années 2000 est supprimé,
- Le système de désignation par la lettre publiée chaque jour dans le Tour de Service demeure.
(Un éventuel remplaçant peut se retrouver astreint, en lieu et place du remplacé – la lettre du remplacé fera foi),
- La procédure de signature des astreintes reste inchangée.

NOMINATION DES ACDS

Le détachement à la FMP continue d'être l'un des plus prisés, d'autant plus qu'il constitue souvent un passage obligé pour l'avancement de carrière. Le critère de l'ancienneté pure prend donc ici tout son sens. La répartition des ACDS à l'heure actuelle ne justifie pas le retour en arrière des critères de désignation, chaque équipe étant pour le moment représentée.

Cependant, sensible aux remarques avancées par certains chefs d'équipe, un système de priorité sera mis en place si, d'aventure, une équipe se retrouve dépourvue d'ACDS sur une campagne de recrutement. Cette équipe pourra à sa demande, faire l'objet d'une priorité lors de la campagne suivante.

¹Enaire : atc magazine hiver 2015

